

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

Date de Convocation : 08 Octobre 2014 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 18	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2014
--	--

L'an deux mille quatorze le 13 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Mr Jean-Marc MORVAN, **Maire**

Mmes : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

Mrs : François BONJEAN, André FERRI

Adjoint

Mmes : Véronique PRIEUR, Clotilde BERTIN, Léa ESBELIN, Catherine PAYSAN, Michèle TIXIER, Françoise COUILLANDRE

Mrs : Gilles HUGON, Adam WEBER, Christian TEINTURIER, Philippe MANIEL, Thierry CHAPUT

Conseillers Municipaux

ABSENTS :

POUVOIR : Marie-Claire GOIGOUX à Gilles HUGON - Olivier MICHOT à Lauriane BONNABRY
Anne-Marie MANOUSSI à Paulette MANRY - Damien LIVET à André FERRI
Patrick FAURE à Jean-Marc MORVAN - Denis CHEVILLE à Françoise COUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mlle Léa ESBELIN

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Septembre 2014

Philippe MANIEL : nous n'approuvons pas le compte-rendu du conseil municipal du 9 Septembre 2014 car nous sommes en désaccord avec sa rédaction. Ce que j'avais envoyé par mail à Madame Chartier, n'a pratiquement pas été retranscrit. Nos argumentations ne sont absolument pas reprises comme nous les avons dites, enlevant toute logique à nos interventions.

En conséquence nous refusons totalement d'approuver ce procès-verbal

Jean-Marc MORVAN : en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal, j'applique la réglementation en vigueur dictée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Quant à un éventuel enregistrement, il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Philippe MANIEL : nous demandons une interruption de séance car la réponse ne nous convient pas et nous voulons discuter entre nous

Jean-Marc MORVAN : autorise une interruption de séance puis prononce la reprise de la séance

Le procès verbal de la séance du 09 Septembre 2014 est approuvé comme suit :

VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0

Thierry CHAPUT : je viens de recevoir, le 8 octobre, un courrier des affaires scolaires daté du 3 juillet. Ce n'est pas normal que nous le recevions le 8 octobre et aujourd'hui pour certains.

Paulette MANRY : ce courrier nous a été remis le 1^{er} octobre en mairie avec effectivement une lettre datée du 30 juillet

Françoise COUILLANDRE : l'organisation des commissions nous pose également problème. En effet, nous considérons que le travail est déjà fait avant la séance et nous ne travaillons pas d'une façon collégiale

Lauriane BONNABRY : Je ne peux pas vous laisser dire des inexactitudes comme celles-ci. Nous nous sommes toujours engagés à ce que les commissions soient des moments de travail lors desquels chacun à la liberté de s'exprimer et d'argumenter sur les sujets traités, avant d'être exposés en Conseil Municipal

Thierry CHAPUT : nous allons quitter la salle et nous vous demanderons un rendez-vous. Jamais nos interventions ne sont mentionnées dans les procès-verbaux

Jean-Marc MORVAN : je précise que nos interventions ne sont pas mentionnées non plus

Michèle TIXIER : concernant les TAP la 1^{ère} réunion a eu lieu au mois de juin, après le conseil d'école

Jean-Marc MORVAN : effectivement on a travaillé sur les TAP après le conseil d'école car les décisions se sont prises lors de ce conseil d'école. Il est important de préciser que nous avons travaillé durant toutes les vacances afin d'offrir une organisation avec des intervenants de qualité à la rentrée. C'était une demande forte des parents d'élèves

En raison du départ des Conseillers Municipaux suivants : Thierry CHAPUT, Michèle TIXIER, Philippe MANIEL et Françoise COUILLANDRE qui avait la procuration de Denis CHEVILLE

Le Conseil Municipal se compose comme suit, pour l'approbation des délibérations à l'ordre du jour

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 18

CONSEILLERS PRESENTS : Mr Jean-Marc MORVAN, **Maire**

Mmes : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

Mrs : François BONJEAN, André FERRI

Adjoints

Mmes : Véronique PRIEUR, Clotilde BERTIN, Léa ESBELIN, Catherine PAYSAN

Mrs : Gilles HUGON, Adam WEBER, Christian TEINTURIER

Conseillers Municipaux

ABSENTS : Françoise COUILLANDRE, Thierry CHAPUT, Michèle TIXIER, Philippe MANIEL, Denis CHEVILLE

POUVOIR : Marie-Claire GOIGOUX à Gilles HUGON, Olivier MICHOT à Lauriane BONNABRY

Anne-Marie MANOUSSI à Paulette MANRY, Damien LIVET à André FERRI,

Patrick FAURE à Jean-Marc MORVAN

Secrétaire de séance : M^{le} Léa ESBELIN

MODIFICATION DES TRACES DE VOIE DU DOMAINE PUBLIC NON ASSORTIE D'ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE

L'enquête publique c'est déroulée du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2014. A l'issue de cette enquête aucunes observations n'ont été faites et la Commissaire Enquêtrice a émis un avis favorable.

VOTE : pour : 18 contre : 0 abstention : 0

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014/2017

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, avec la CAF, relatif à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et au Relais d'Assistantes Maternelles prend effet le 1^{er} janvier 2014 et s'achèvera le 31 décembre 2017

VOTE : pour : 18 contre : 0 abstention : 0

DELEGATION AUPRES DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC) DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Madame Paulette MANRY a été nommée déléguée titulaire et Madame Nicole FOUGEROUSE déléguée suppléante

VOTE : pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ATTRIBUTION DE L'IMPRIMERIE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

« *L'Imprimeur.com* » a été retenu pour la conception du bulletin municipal pour les 3 années à venir (2015 à 2017) présentant l'offre la moins disante : 5 815 € HT (1700 exemplaires) et 60 € HT pour 100 exemplaires supplémentaires. En ce qui concerne la régie publicitaire, *l'Imprimeur.com* rétrocédera 50 % des sommes perçues à la mairie d'Orcines.

VOTE : pour : 18 contre : 0 abstention : 0

TRAVAUX AEP « RENOUVELLEMENT DE CONDUITES ET DETECTION DE FUITES » PROGRAMME 2015

Vu le nombre croissant d'intervention sur le secteur de Bonnabry pour réparer les fuites occasionnées par la vieillissement de la conduite existante et la volonté de la commune de ne pas conserver des conduites en servitude dans des propriétés privées constructibles dû aux problèmes d'intervention et de constructibilité, celle-ci a décidé de remplacer ces deux conduites existantes par une nouvelle conduite PVC de même diamètre (63 pour Bonnabry et 110 pour la Font de l'Arbre) et de reprendre tous les branchements existants jusqu'au compteur. De plus certains compteurs actuels sont en domaine privé ou dans les habitations. La mairie a décidé de les reposer en limite du domaine privé et du domaine public.

Les canalisations seront posées dans le domaine public ce qui ne nécessite pas d'autorisations de passage en propriété privée.

Suite au diagnostic réalisé par le bureau d'Etude C2EA, il est préconisé une corrélation acoustique pour détecter les fuites sur les réseaux existants sur une longueur d'environ 30 kilomètres sur l'ensemble de la commune. La commune souhaite engager ces travaux en 2015 afin d'établir un schéma cohérent d'intervention sur son réseau d'eau potable.

Par le présent dossier, la commune d'Orcines sollicite le concours financier du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur un montant global de 254 700 € HT, qui se répartit comme suit :

travaux réseaux AEP : 226 760 € - corrélation acoustique : 13 000 € - contrôle essais : 1 000 €
honoraires de MO : 13 700 € - publicités et frais divers : 240 € = 254 700 € HT

VOTE : pour : 18 contre : 0 abstention : 0